



Commune de Soyhières

Route de France 36

2805 Soyhières

administration@soyhieres.ch

Assemblée communale ordinaire

Les ayants droit de la commune municipale de Soyhières/les Riedes-Dessus sont conviés à une assemblée communale ordinaire le :

**Mardi 5 juillet 2022 à 20h00,
à « la Cave »**

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mars 2022.
2. Discuter et voter le règlement sur les élections.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2021 et voter les dépassements budgétaires.
4. Informations communales.
5. Divers.

Les documents concernant les comptes seront disponibles sur le site internet (www.soyhieres.ch) ainsi qu'au secrétariat communal dès le 22 juin prochain au plus tard.

Le conseil communal

Le règlement sur les élections mentionné sous point 2 ci-dessus est déposé publiquement, 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 5 juillet 2022, au secrétariat communal et sur le site internet www.soyhieres.ch où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public au secrétariat communal.

Important : nous rappelons la teneur de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir, par écrit au Secrétariat communal au plus tard **la veille de la prochaine assemblée.**